

12 décembre 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues du six (6) décembre 2016, tenue le douze (12) décembre 2016 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: madame la conseillère et messieurs les conseillers:

René Martin, Simon Valcourt, Michel Bastien, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures trente-deux (20h32), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

16-12-256

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. TRÉSORERIE :**
  - 3.1 Adoption des comptes à payer 2016-12-09
  - 3.2 Renouvellement adhésion 2017 – Réseau environnement.
- 4. ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Fermeture de la mairie pour les vacances des fêtes – Modification de la résolution 16-11-218;
  - 4.2 Signature – Contrats des employés municipaux;
- 5. VOIRIE :**
  - 5.1 Formations 2017 – Inspecteur en voirie – Bitume Québec;
  - 5.2 Téléphone cellulaire – Employé de voirie;
  - 5.3 Renouvellement de l'adhésion – Association des Professionnels à l'Outillage Municipal (A.P.O.M.);
- 6. URBANISME :**
  - 6.1 Nomination du président et vice-président au sein du CCU.
- 7. REQUÊTES DIVERSES :**
  - 7.1 Achat conjoint de bacs roulants 2017;
  - 7.2 Défi SQ 2017 – Transport des élèves;
- 8. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
  - 8.1 Abrogation de la résolution 16-12-245;
  - 8.2 Fin d'emploi et transfert des effectifs du service incendie à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.
- 9. IMMEUBLES :**
  - 9.1 Aucun point
- 10. VARIA :**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS :**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

16-12-257

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2016-12-09**

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2016-12-09 des comptes payés et à payer au montant de 96 617,00\$ en date du 9 décembre 2016, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de novembre 2016 au montant de 23 781,01\$.

Il est proposé par le conseiller Michel Bastien, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 120 398,01\$.

ADOPTÉE

12 décembre 2016

16-12-258

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2017 – RÉSEAU ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par le conseiller René Matin, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à « Réseau Environnement » pour l'année 2017, au tarif de 270\$ plus taxes.

ADOPTÉE

16-12-259

**FERMETURE DE LA MAIRIE POUR LES VACANCES DES FÊTES – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 16-11-218**

Considérant la résolution # 16-11-218, adoptée à la réunion du 1<sup>er</sup> novembre 2016, précisant la période de fermeture de la mairie pour la période des Fêtes;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la date de réouverture de la mairie pour le 4 janvier 2017, 8h;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture de la mairie pour la période des Fêtes du 23 décembre 2016 au 3 janvier 2017 inclusivement.

ADOPTÉE

16-12-260

**SIGNATURE – CONTRATS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale ou en leur absence, leur substitut, à signer les contrats des employés, pour l'année 2017, qui seront rédigés conformément aux discussions intervenues en séance préparatoire entre les membres du conseil et la directrice générale.

ADOPTÉE

16-12-261

**FORMATIONS 2017 – INSPECTEUR EN VOIRIE – BITUME QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'inspecteur en voirie à s'inscrire à deux formations qui seront offertes par Bitume Québec en avril et en mai 2017, traitant des deux sujets suivants : « Les méthodes de contrôle qualité des techniques d'entretien » et « Les bonnes pratiques de mise en œuvre des enrobés bitumineux ».

Les frais de déplacement seront remboursés conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

16-12-262

**TÉLÉPHONE CELLULAIRE – EMPLOYÉ DE VOIRIE**

Afin de faciliter les communications entre les deux employés de voirie, il est proposé par le conseiller Michel Bastien, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De fournir un téléphone cellulaire à Monsieur Dave Tanguay, selon le forfait offert par le Centre de services partagés du Québec, au tarif mensuel approximatif de 30\$ plus taxes et d'informer M. Tanguay qu'il sera responsable de payer les coûts dépassant ledit forfait.

ADOPTÉE

12 décembre 2016

16-12-263

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION – ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS À L'OUTILLAGE MUNICIPAL (A.P.O.M.)**

Il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à l'Association des Professionnels à l'Outillage Municipal, pour l'année 2017, au coût de 105\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

**NOMINATION DU PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT AU SEIN DU CCU**

Ce point est reporté à la séance de janvier 2017.

16-12-264

**ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2017**

Attendu que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Attendu que la Régie a fixé **au 13 janvier 2017 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Attendu que l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Attendu les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

<b>BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)</b>	<b>BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)</b>	<b>BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)</b>	
<b>360 LITRES</b>	<b>240 LITRES</b>	<b>240 LITRES</b>	<b>360 LITRES</b>
20	16		20

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant (*inscrire une seule adresse par municipalité*).

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

12 décembre 2016

16-12-265

**DÉFI SQ 2017 – TRANSPORT DES ÉLÈVES**

La quatrième édition du Défi SQ MRC Maskoutains se tiendra le vendredi 5 mai 2017, dans la Municipalité de Saint-Liboire.

Considérant que le conseil veut soutenir la participation active des jeunes et de toute la population;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseiller présents :

D'informer les responsables de l'école Saint-Hugues/Saint-Marcel, que la Municipalité de Saint-Hugues, offrira gratuitement le transport, par autobus scolaire, à tous les enfants et accompagnateurs de l'école Saint-Hugues/Saint-Marcel, intéressés à participer à cette activité.

Deux autobus seront nécessaires pour ce transport.

ADOPTÉE

16-12-266

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 16-12-245**

Il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution # 16-12-245, adoptée à la réunion du 6 décembre 2016.

ADOPTÉE

16-12-267

**FIN D'EMPLOI ET TRANSFERT DES EFFECTIFS DU SERVICE INCENDIE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS**

Considérant que les Municipalités de Saint-Barnabé-Sud et de Saint-Hugues ont conclu une entente intermunicipale prévoyant la création d'une Régie intermunicipale pour le service de protection contre les incendies sur leurs territoires respectifs;

Considérant que cette entente prévoit que les services de protection incendie seront fournis exclusivement par la Régie, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, à 0 : 00 heure;

Considérant qu'un délai était en effet requis pour la mise en place de la structure administrative de la Régie;

Considérant que dans l'intervalle, le service de protection incendie a continué d'être fourni par les deux municipalités membres, selon les conditions qui prévalaient avant l'existence de la Régie et ce jusqu'au 31 décembre 2016 afin qu'il n'y ait aucune interruption de ce service essentiel;

Considérant que la fourniture du service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, par la Régie, fait en sorte que tous les membres du service incendie deviendront, à compter de cette date, des employés de la Régie, aux mêmes conditions de travail et avec la pleine reconnaissance de leur ancienneté selon la politique relative aux conditions de travail en vigueur actuellement;

Considérant qu'il y a lieu d'officialiser le transfert de ces effectifs par une résolution de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que tous les contrats de travail des membres du service de protection-incendie de la Municipalité, incluant le directeur, les officiers, les pompiers et le personnel de soutien se terminent le 31 décembre 2016, à 24h00, soit simultanément à la date de l'embauche de ce même personnel par la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

Que toutes les sommes dues à ces employés par la Municipalité à titre de congés accumulés, vacances et autres, selon la politique prévoyant les conditions de travail, leur soient versées en même temps que le salaire dû au 31 décembre 2016.

12 décembre 2016

ADOPTÉE

16-12-268

**MODIFICATION DU TITRE DE L'INSPECTEUR EN VOIRIE**

Suite à la demande de Monsieur Dany Beulac, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De profiter de la signature des contrats 2017, pour modifier le titre d' « Inspecteur en voirie » pour « Responsable des travaux publics », titre qui définit mieux les responsabilités de ce dernier.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

16-12-269

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt heures vingt-quarante-cinq (20h45), il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce ( <sup>e</sup> ) jour de \_\_\_\_\_ 2016.

---

Richard Veilleux, maire

---

Carole Thibeault, secrétaire-trésorière  
et directrice générale